

**Avril 2024**

## **Commentaires**

**Consultation sur  
l'inscription du  
dard de sable en vertu de la  
Loi sur les espèces en péril**

**Présenté à**

**Pêches et Océans Canada**

**Par le Groupe Ambioterra**

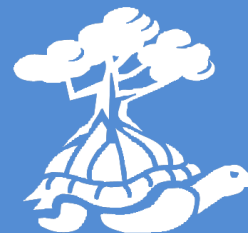
**624, rue Notre-Dame, bureau 31  
Saint-Chrysostome (Québec)**

**JOS 1R0**

**Tél. : 450.637.8585**

**info@ambioterra.org**

**www.ambioterra.org**



**AMBIOTERRA**

## **Rédaction**

Gauthier Lapa, biologiste Ph. D.

Adjoint à la direction, Ambioterra

## **Supervision et révision**

Priscilla Gareau, biologiste Ph. D. Env.

Directrice générale, Ambioterra



## **Présentation du Groupe Ambioterra**

Le Groupe Ambioterra est un organisme à but non lucratif et de bienfaisance, créé en 2002, dont la mission consiste à protéger la biodiversité et les écosystèmes, particulièrement l'habitat des espèces en péril au Québec. Depuis 2008, Ambioterra met en œuvre un projet de protection de la faune aquatique en péril en Montérégie Ouest incluant la zone du fleuve Saint-Laurent comprise entre la limite de l'Ontario et Montréal et ses tributaires de sa rive sud. Nous sommes également membre depuis plusieurs années de de l'Équipe de rétablissement des cyprins et petits percidés du Québec. L'expertise d'Ambioterra est mise à la disposition des différents intervenants du territoire qui désirent protéger et mettre en valeur la biodiversité et les écosystèmes aquatiques.

## **Le dard de sable**

Le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) est un petit poisson de fond vivant en eau douce et appartenant à la famille des percidés qui inclut également la perchaude et les dorés. Au Québec, on le retrouve principalement dans les cours d'eau du sud de la province. Ce petit poisson ne mesure que quatre à cinq centimètres de longueur à l'âge adulte. Son alimentation se compose essentiellement d'organismes benthiques, plus précisément de larves d'insectes. La période de frai s'étend d'avril à juillet. Au Québec, cette espèce est retrouvée dans les sections peu profondes des cours d'eau (inférieures à 60 cm) dans lesquelles les vitesses de courant sont faibles à moyennes. Le dard de sable est considéré intolérant à la pollution comparativement à d'autres espèces de poissons (Barbour et al., 1999; Richard, Y., communication personnelle). Les espèces intolérantes sont les premières à disparaître quand il y a dégradation de la qualité de l'eau et des habitats. Ainsi, leur présence indique une bonne qualité de l'eau. Au Québec, le dard de sable est recensé principalement dans des sections de petits cours d'eau de régions agricoles ayant des berges bien



préservées et dont la qualité de l'eau est bonne. On observe un déclin de cette espèce dans les sections de ces cours d'eau dont la qualité est dégradée. Le dard de sable est une espèce qui se nourrit et se reproduit sur le fond des cours d'eau. Ainsi, toute intervention humaine qui entraîne une accumulation de sédiments, un appauvrissement en oxygène et une réduction de leur nourriture dans les cours d'eau risque de leur être nuisible. Il est donc important de diminuer au maximum les impacts des pratiques de drainage, du lessivage des sols et de l'utilisation d'engrais et de pesticides. L'envasement des cours d'eau et les obstacles physiques empêchant les déplacements peuvent ainsi affecter la capacité du dard de sable de se nourrir et de se reproduire.

Au Québec, le dard de sable (DDS) est désigné comme espèce menacée selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (Gouvernement du Québec, 2024). Selon les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2024) et de l'Observatoire global su Saint-Laurent (2024), l'espèce reste rare au Québec. La population de la rivière Châteauguay est particulièrement en danger, car il n'en reste qu'en amont d'Ormstown en raison de la dégradation de la qualité de l'eau en aval et qu'elle est complètement isolée génétiquement de l'autre population de DDS qu'il reste en Montérégie Ouest dans la rivière aux Saumons, puisque la population du fleuve St-Laurent, qui pourrait servir d'habitats pour les échanges a été décimée par la perte d'habitats.



Pour ces raisons, le Groupe Ambioterra recommande que la population de dard de sable du Québec conserve son statut d'espèce menacée selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril.

## Références

Barbour, M.T., J. Gerritsen, B.D. Snyder et J.B. Stribling, 1999. Rapid bioassessment protocols for use in streams and wadeable rivers : periphyton, benthic macroinvertebrates and fish, Second Edition. EPA 841-B-99-002. U.S. Environmental Protection Agency, Office of Water, Washington, D.C.

CDPNQ. 2024. En ligne. <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2> consulté le 29 mars 2024

Gouvernement du Québec. 2024. Dard de sable. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/dard-sable> consulté le 29 mars 2024.

Ministère des Pêches et Océans (MPO). 2013. Programme de rétablissement du fouille-roche gris (*Percina copelandi*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Pêches et Océans Canada, Ottawa. viii + 84 p.

Observatoire global su Saint-Laurent. 2024. En ligne. <https://ogsl.ca/bio/?lg=fr> consulté le 29 mars 2024

Richard, Y., communication personnelle MELCCFP

